

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mardi 7 Février 2023** à 18h00 Salle des fêtes Henri Martel, rue Salvador Allende à Arleux que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 28**

**Absents : 6**

**Procuration : 11**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 25**

**Pour la CCCO** : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Jean-Claude DESMENEZ - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 3**

**Pour la CCCO** : Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Christophe LOURDEAUX suppléant de Christophe CHARLES - Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 11**

**Pour la CCCO** : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Sandrine PONTHEUX - Alain PAKOSZ donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS - Alain SROGA donne pouvoir à Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Delphine GUINEZ - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL donne pouvoir à Alain DUPONT - Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO.

**Etaient absents et excusés : 6**

**Pour la CCCO** : Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Christine ERADES - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOIS.

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**Monsieur CRESTA** rappelle que l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit notamment que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »*

Le rapport joint en annexe a été présenté. A l'issue des explications fournies par Monsieur CRESTA, un débat s'instaure.

**Avis favorable du bureau syndical lors de sa séance en date du 18 Janvier 2023.**

**Avis favorable de la commission finances lors de sa séance en date du 3 Février 2023.**

**Les membres du Comité sont invités à débattre des orientations budgétaires du SMTD pour l'année 2023 sur la base de ce rapport.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45  
Nombre de votants : 39  
Suffrage exprimé : 39  
Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Les membres du Comité Syndical CERTIFIENT la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 et prennent acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Jacques LECLERCQ**

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

# Introduction

---

Le budget primitif 2023 du Syndicat mixte des transports du Douaisis sera présenté au Comité syndical du 22 mars 2023. En amont, conformément à l'article 11 de la Loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est organisé.

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. LE débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante. (Article L2312-1 du CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Rappelons que ce DOB intervient toujours dans un contexte sanitaire (COVID-19) et géopolitique (guerre en Ukraine) incertain et que nous ne disposons pas aujourd'hui de beaucoup de visibilité sur les prochains mois.

Il faut donc avoir à l'esprit que les prévisions d'activité ou de ressources financières (versement mobilité) peuvent être largement remises en cause avec l'évolution de la pandémie liée à la COVID-19 et que certaines dépenses (énergie) sont très liées à la conjoncture internationale.

Le Comité syndical est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Ce document sera rendu public sur le site internet du SMTD pour que tous les citoyens puissent en prendre connaissance.

La particularité budgétaire du SMTD : trois budgets

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

Le SMTD dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes, lui permettant de gérer plusieurs types d'activités qui sont de son ressort :

- Un budget principal, en comptabilité M14, qui permet la gestion des activités hors champ de TVA. Sur ce budget, la TVA est récupérée sur les investissements réalisés par le biais du FCTVA.
- Un budget annexe transport, en comptabilité M43, hors taxe, sur lequel une récupération de TVA est effectuée (activités dans le champ de la TVA).
- Un budget annexe énergie, en comptabilité M4, hors taxe, sur lequel une récupération de TVA est effectuée (activités dans le champ de la TVA).

Les équilibres financiers du SMTD sont présentés **de manière consolidée** (les trois budgets sont pris en compte, et les flux croisés entre eux sont retraités).

### Les atouts économiques du territoire

La principale ressource financière du syndicat, le versement mobilité, est largement dépendante de l'activité économique du territoire.

En effet, l'assiette de cette ressource est basée sur la masse salariale des entreprises (de plus de 11 salariés) et il y a donc une adéquation évidente entre la santé économique d'un territoire et le versement mobilité.

Aussi, nous devons rester vigilants et mobilisés pour préserver notre tissu industriel, qui génère beaucoup d'activités et d'emplois induits, et continuer à faire du développement économique pour générer de nouveaux emplois.

Si le contexte de crise sanitaire ne vient pas éventuellement les remettre en cause ou les différer, plusieurs projets, à plus ou moins long terme, auront pour conséquence de créer des emplois ou de les pérenniser sur le territoire.

Sans être complètement exhaustifs, nous pouvons citer :

- le développement de l'Eco Park à Sin-le-Noble (avec de l'activité tertiaire et de la restauration) en 2023 qui permettra la création d'au moins 150 emplois.
- la cité de l'automobile sur la zone du Luc, qui continue son développement avec l'installation progressive de nouvelles marques.
- le développement continue des zones d'activités de Douaisis Agglo et notamment l'Ermitage 2 à Lambres-Lez-Douai (3<sup>ème</sup> bâtiment logistique), avec plusieurs centaines d'emplois à la clé depuis 2022.
- le plan du groupe Renault de 500 à 600 millions d'investissement pour le véhicule électrique (avec quelques centaines d'emploi à la clé, à terme).
- le développement de la zone Barrois à Pecquencourt, même si le projet de centre commercial (avec à la clé environ 150 emplois) est pour le moment en suspens.
- un projet logistique sur 60 000 m<sup>2</sup> en 2022-2023 et de la zone de la Renaissance à Somain.
- le projet d'investissement de Toyota Boshoku Somain pour la future Yaris au sein de la ZA La Renaissance (environ 300 emplois à terme).

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

- le projet Envision (usine de fabrication de batteries) qui devrait amener 2000 emplois d'ici 5 ans dont 1000 emplois dès 2023 avec le chantier de réalisation des infrastructures et le début de la formation des opérateurs.

L'ensemble de ces projets permettra de pérenniser l'emploi sur le territoire et de le développer le versement mobilité devrait donc continuer à progresser, a minima dans les 3 années à venir.

## Analyse financière rétrospective

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes administratifs du syndicat depuis 2020 en **consolidé (budget principal et budgets annexes)**.

A noter que, pour l'exercice 2022, il s'agit ici d'un CA estimé dans la mesure où quelques écritures comptables n'ont pas pu être encore prises en charge en trésorerie.

## Les dépenses de fonctionnement (en consolidé, budget général et budget annexe)

	2020	2021	2022
Charges à caractère général (chap 011)	25 985 704	25 957 051	26 752 947
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	897 876	940 134	1 054 333
Autres reversements (autres art 739)	9 675	13 348	21 456
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	<b>9 675</b>	<b>13 348</b>	<b>21 456</b>
Subventions versées (art 657)	40 512	35 115	0
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	94 341	103 687	143 939
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>134 854</b>	<b>138 802</b>	<b>143 939</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>27 028 109</b>	<b>27 049 335</b>	<b>27 972 675</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	2 840 660	2 647 360	2 512 666
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 104 259	- 89 863	0
Charges exceptionnelles (chap 67)	195 218	24 503	196 901
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	21 000	1 900 000	0
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>2 952 619</b>	<b>4 482 000</b>	<b>2 709 567</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 980 727</b>	<b>31 531 335</b>	<b>30 682 242</b>

## Les recettes de fonctionnement (en consolidé, budget général et budget annexe)

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE



	2020	2021	CA 2022 estimé
Atténuation de charges (chap 013)	0	0	300
Autres taxes (Autres articles chap 73)	24 988 676	26 665 025	27 158 183
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>24 988 676</b>	<b>26 665 025</b>	<b>27 158 183</b>
Produit des ventes et prestations	2 417 236	2 398 077	303 244
Participations	10 543 535	10 596 996	13 854 620
Produits et revenus divers (autres art au chap 74 et 75)	275 680	112 520	111 940
<b>Dotations</b>	<b>10 819 216</b>	<b>10 709 516</b>	<b>13 966 560</b>
Produits divers de gestion courante (art 758)	1	1 126	0
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 225 129</b>	<b>39 773 744</b>	<b>41 428 287</b>
Produits financiers (chap 76)	623 720	623 720	623 720
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	5 624	15 400	8 500
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	1 605 122	315 285	80 398
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	55 000
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>2 234 466</b>	<b>954 405</b>	<b>767 618</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>40 459 595</b>	<b>40 728 149</b>	<b>42 195 905</b>

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

## Les dépenses d'investissement (en consolidé, budget général et budget annexe)

	2020	2021	CA 2022 estimé
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	8 956 861	674 633	10 596 787
Subventions d'équipement (art 204)	63 531	9 209 340	1 827
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>9 020 391</b>	<b>9 883 973</b>	<b>10 598 614</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	4 732 036	4 432 035	4 149 277
Autres investissements hors PPI	313 507	0	11 890
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	315 799	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 381 733</b>	<b>14 316 008</b>	<b>14 759 781</b>

## Les recettes d'investissement (en consolidé, budget général et budget annexe)

	2020	2021	CA 2022 estimé
FCTVA (art 10222)	4 326	14 058	30 163
Autres subventions	0	7 769 719	1 001 178
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	1 664 668	0	0
Autres recettes	784 704	0	468 657
<b>Sous-total des recettes d'investissement</b>	<b>2 453 698</b>	<b>7 783 777</b>	<b>1 499 998</b>
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	8 000 000

Le SMTD a emprunté 8 millions d'euros en 2022, d'une part pour préserver sa trésorerie et d'autre part pour anticiper la remontée des taux d'intérêt (contexte inflationniste).

## LES PROJETS DU SMTD ENGAGÉS À CE JOUR

Après la mise en œuvre d'une modification substantielle de l'offre de transports urbain, concomitamment à l'extension du ressort territorial avec l'adhésion de la CCCO au SMTD et la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, de la gratuité du transport en commun (un aller/retour par jour, en période scolaire) pour les collégiens et les lycéens du territoire, les élus du territoire ont pris en 2021 la décision historique d'étendre la gratuité à l'ensemble de sa population et aux usagers domiciliés ailleurs que sur notre territoire.

Cette gratuité totale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cet événement a été plébiscité par les habitants du Douaisis et permet à chacun, aujourd'hui, de se déplacer gratuitement sur l'ensemble du territoire, pour le travail, les loisirs, des soins ou du lien social.

La gratuité totale a eu bien entendu des conséquences budgétaires importantes et a induit également la réalisation d'investissements spécifiques et notamment :

- **La réalisation d'une station gaz** pour alimenter les 12 bus articulés et les 2 bus standards achetés par le SMTD.

En incluant la réalisation d'une dalle béton et la mise aux normes de l'atelier, c'est un budget de presque un million d'euros qui a été consacré à ce projet.

- **L'équipement des véhicules avec des cellules compteuses**

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

Pour répondre notamment à la problématique de la TVA liée à la mise en place de la gratuité, il a été nécessaire de connaître précisément l'évolution de la fréquentation dans nos bus.

Le SMTD a donc fait le choix d'équiper ses véhicules de cellules compteuses.

La gratuité totale, évènement historique pour notre territoire, se fait concomitamment avec d'autres projets ou réflexions menés par le SMTD.

Dans les 3 années à venir, les projets importants sont :

### **1) La création d'aires de covoiturage**

Le territoire n'est pas doté, à ce jour, d'aires de covoiturage. Une politique volontariste a été décidée en 2022 pour la réalisation de plusieurs aires de covoiturage dans les 3 années à venir.

Ces aires devront être clôturées et dotées de vidéoprotection, d'un abris vélo, de places PMR et de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Elles devront également être, dans la mesure du possible, à proximité de pistes ou bandes cyclables et d'une liaison bus.

Après avoir déterminé les emplacements les plus judicieux, une recherche de foncier disponible a été réalisée. Les deux premières aires de covoiturage devraient être opérationnelles dans le courant de l'année 2023.

### **2) La transformation de la ligne 2 en ligne BHNS**

Le projet de réaliser une ligne structurante de transport en commun entre Auby/Douai et le Centre Hospitalier de Dechy est inscrit dans l'ensemble des documents de planification du territoire : PDU de 2002, SCOT, révision du PDU approuvé en mars 2016.

La ligne 2 est la plus à même de devenir une ligne structurante car elle dispose des caractéristiques suivantes :

- Seconde ligne la plus fréquentée du réseau (derrière la ligne A de BHNS) ;
- Une fréquentation en hausse constante ;
- Peu d'aménagements de voirie en faveur des bus sur son itinéraire. Par conséquent, cette ligne est aujourd'hui confrontée aux aléas de la circulation qui impactent les vitesses commerciales et sa régularité.

Le SMTD a confié l'étude de faisabilité au bureau d'études TRANSAMO.

En 2020, le bureau d'études TRANSAMO a finalisé le projet, notamment en arrêtant les moyens techniques et financiers du scénario de tracé retenu à l'issue de la concertation.

En 2021, l'Etat a retenu notre projet de ligne B pour l'octroi de subventions significatives (2,3 millions d'euros). Le SMTD a également constitué une équipe projet pour passer le plus rapidement possible en phase travaux.

Une AMO nous accompagne depuis l'année dernière et en 2023 nous finaliserons les études avec l'objectif d'arriver à une consultation des entreprises en fin d'année.

SMTD-2023-2-2-1

### 3) Une réflexion sur les bus électriques

Avec la gratuité, nous l'avons vu, le SMTD a fait le choix d'acquérir des bus fonctionnant au gaz.

Pour autant, la réglementation sur la motorisation des bus a encore évolué et il s'avère nécessaire aujourd'hui de réfléchir au déploiement de bus électriques.

Une hypothèse de déploiement de bus électriques sur la ligne A sera donc étudiée, en complément de l'achat de bus GNV.

La prospective financière prévoit donc la possibilité d'un achat de 10 bus en 2024 (3 articulés au GNV, 4 standards au GNV et 3 standards électriques) et 11 bus en 2025 (6 articulés électriques et 5 standards GNV).

### 4) L'interopérabilité

- Le vélo

Le SMTD a déployé sa stratégie en faveur du vélo et des mobilités douces : élaboration de son Schéma Directeur Modes Doux (SDMD), mise en place d'un service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE), améliorations des conditions de subventionnement des communes pour leurs projets de pistes cyclables, etc...

Le SMTD poursuivra encore cette stratégie en 2023 en augmentant sensiblement sa flotte de VAE pour tendre vers une flotte de plus de 500 vélos.

- Les parkings relais

Le SMTD continuera les réflexions pour envisager la réalisation de parkings relais en entrée de ville, à proximité du CHD et/ou à proximité de la fac de droit.

Cet équipement permettra aux habitants (et notamment en provenance de l'Arleusis et du Cambrésis) de laisser un véhicule dans le parking relais et de prendre le bus pour faire les derniers kilomètres, notamment pour rejoindre le centre de Douai.

Des réflexions sont également en cours pour cibler d'autres emplacements permettant la création de parkings relais.

## Analyse financière prospective consolidée

Pour réaliser cette prospective financière consolidée, nous avons tenu compte des hypothèses suivantes :

- Augmentation du contrat STAD en 2023 pour tenir compte des effets de l'augmentation des prix du diesel et du GNV.
- Un versement mobilité de 28 millions en 2023 puis une évolution liée à la montée en puissance d'ENVISION d'une part et aux effets mécaniques liés au développement économique du territoire et à l'évolution de la masse salariale.
- Un virement d'équilibre entre nos budgets d'un montant de 1 million en 2023.
- Pas d'emprunt en 2023 et des emprunts mesurés en 2024 et 2025 pour l'achat de bus. L'endettement continue ainsi de décroître.

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

- Un fonds de roulement progressivement sollicité jusqu'à la fin du mandat.
- Réalisation du programme d'investissement envisagé par le SMTD (voir PPI)

	CA 2022 estimé	2023	2024	2025	2026
Ventes de produits fabriqués, etc...(chap 70)	303 244	116 000	130 000	130 000	130 000
Fiscalité indirecte	27 158 183	28 000 000	28 700 000	29 700 000	30 000 000
Dotations	13 966 560	14 795 045	16 375 822	16 475 822	16 575 822
Autres recettes d'exploitation	767 918	623 720	623 720	623 720	623 720
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>42 195 905</b>	<b>43 534 765</b>	<b>45 829 542</b>	<b>46 929 542</b>	<b>47 329 542</b>
Charges à caractère général (chap 011)	26 752 947	30 577 955	31 515 000	32 030 450	32 546 364
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 054 333	1 198 000	1 221 960	1 246 399	1 271 327
Atténuation de produit (chap 014)	21 456	31 000	31 000	31 000	31 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	143 939	1 196 951	2 781 120	2 785 879	2 790 780
Intérêts de la dette (art 66111)	2 512 666	2 667 940	2 516 485	2 274 327	2 245 845
Autres dépenses de fonctionnement	196 901	211 360	130 000	130 000	130 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>30 682 242</b>	<b>35 883 206</b>	<b>38 195 565</b>	<b>38 498 055</b>	<b>39 015 315</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>14 017 829</b>	<b>10 319 499</b>	<b>10 150 462</b>	<b>10 705 814</b>	<b>10 560 071</b>
Intérêts de la dette	2 512 666	2 667 940	2 516 485	2 274 327	2 245 845
<b>Epargne brute</b>	<b>11 505 163</b>	<b>7 651 559</b>	<b>7 633 977</b>	<b>8 431 487</b>	<b>8 314 227</b>
Remboursement capital de la dette	4 149 277	4 346 675	4 346 681	4 235 034	4 376 770
Emprunts	8 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0
Autres recettes	1 469 835	0	2 084 977	2 300 000	0
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 469 835</b>	<b>0</b>	<b>5 084 977</b>	<b>5 300 000</b>	<b>0</b>
Sous-total dépenses d'équipement	10 598 614	4 339 600	13 618 500	14 508 500	1 358 500
Remboursement capital de la dette	4 149 277	4 346 675	4 346 681	4 235 034	4 376 770
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 759 781</b>	<b>8 686 275</b>	<b>14 965 181</b>	<b>15 945 181</b>	<b>6 138 565</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	21 238 195	27 461 912	26 427 196	24 180 969	21 967 275
Résultat de l'exercice	6 223 717	- 1 034 716	- 2 246 227	- 2 213 694	2 175 662
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>27 461 912</b>	<b>26 427 196</b>	<b>24 180 969</b>	<b>21 967 275</b>	<b>24 142 938</b>
Capital Restant D0 cumulé au 31/12	70 664 244	66 451 729	65 205 972	63 813 833	59 437 063

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

## ANNEXE 1 : PRESENTATION DU PPI

### Budget Général

BUDGET GENERAL		EXERCICE 2023		EXERCICE 2024		EXERCICE 2025		EXERCICE 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET GENERAL (TTC)		2 385 500	2 385 500	2 005 000	2 005 000	2 005 000	2 005 000	1 905 000	1 905 000
RECURENTS	BUDGET GENERAL - INVESTISSEMENTS RECURENTS	1 700 400	2 285 500	1 005 000	1 805 000	1 005 000	1 805 000	1 405 000	1 805 000
	<b>FINANCIER ET SUBVENTIONS AUX COMMUNES</b>	1 479 400	2 285 500	930 000	1 805 000	930 000	1 805 000	1 330 000	1 805 000
	Opérations patrimoniales	470 000	380 500						
	Subventions PDU	100 000		100 000		100 000		100 000	
	Subventions SDMD	150 000		150 000		150 000		150 000	
	Réserves - équilibre	659 400		680 000		680 000		1 080 000	
	Dotations aux amortissement		1 805 000		1 805 000		1 805 000		1 805 000
	Renégociation de la dette								
	Avances	100 000	100 000						
	<b>DIVERS</b>	127 000	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0
	Diagnostics	12 000							
	Travaux divers Batiments			50 000		50 000		50 000	
	Mobilier, chaudière service Vellow, divers	115 000							
	<b>INFORMATIQUE</b>	37 000	0	20 000	0	20 000	0	20 000	0
	Achat de matériels informatiques			8 000		8 000		8 000	
	Achat de logiciels - licences logiciels	12 000		12 000		12 000		12 000	
	Maintenance de logiciels								
Contrôle d'accès des locaux SMTD	25 000								
<b>FONCIER</b>	57 000	0	5 000	0	5 000	0	5 000	0	
Préstations de géomètre	57 000		5 000		5 000		5 000		
SPÉCIFIQUE	BUDGET GENERAL - INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES	685 100	100 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	500 000	100 000
	<b>TRAVAUX</b>	685 100	100 000	1 000 000	200 000	1 000 000	200 000	500 000	100 000
	Travaux suite audit énergétique	50 000							
	Aménagement parking route de Cambrai	50 000							
	Aires de covoiturage	535 100	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000	500 000	100 000
	Installation d'une borne de recharge	6 000							
	Travaux électriques siège	20 000							
	Abri vélo	24 000							
	Travaux ligne B			500 000	100 000	500 000	100 000		
	BUDGET GENERAL - POUR INFO RAR	399 210							

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

## Budgets annexes

BUDGETS ANNEXES		EXERCICE 2023		EXERCICE 2024		EXERCICE 2025		EXERCICE 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGETS ANNEXES (HT)		11 466 600	11 466 600	16 976 596	13 976 596	18 189 443	15 189 443	6 800 000	6 800 000
RECURENTS	BUDGETS ANNEXES - INVESTISSEMENTS RECURENTS	9 210 600	11 466 600	5 196 596	12 576 596	5 019 443	12 289 443	6 280 000	6 800 000
	<b>FINANCIER- EMPRUNTS - AVANCES</b>	<b>8 293 100</b>	<b>11 466 600</b>	<b>5 183 096</b>	<b>12 576 596</b>	<b>5 005 943</b>	<b>12 289 443</b>	<b>6 266 500</b>	<b>6 800 000</b>
	Emprunts et avance budget général	4 360 500	2 883 504	4 417 871	3 000 000	4 556 242	3 000 000	4 556 243	0
	Avance agence de l'eau	2 600							
	Opérations patrimoniales ou d'ordre	3 710 000	225 000	765 225		449 701		1 710 257	
	Avances	220 000							
	Dotation aux amortissements		6 800 000		6 800 000		6 800 000		6 800 000
	Autofinancement		1 558 096		2 776 596		2 489 443		
	<b>DIVERS</b>	<b>917 500</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>
	Véhicules légers (exploitation STAD)	330 000							
	Mobilier (bancs ligne binbin)	2 500		2 500		2 500		2 500	
	Mobilier d'exploitation	273 000							
	Acquisition VL service Vellow, aménagement et remorque	77 000							
	Achat de VAE et VTAE	227 000							
	Matériels divers	8 000		5 000		5 000		5 000	
	<b>INFORMATIQUE - RESEAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>
	Achat de matériels informatiques			1 000		1 000		1 000	
Réseau informatique			5 000		5 000		5 000		
SPÉCIFIQUE	BUDGETS ANNEXES - INVESTISSEMENTS SPÉCIFIQUES	2 256 000	0	11 780 000	1 400 000	13 170 000	2 900 000	520 000	0
	<b>ETUDES</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>
	Diagnostic amiante quais et ligne B	10 000							
	Relevés géomètres (yc ligne B)	45 000		30 000		20 000		20 000	
	<b>BUS STANDARDS ET ARTICULÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 250 000</b>	<b>300 000</b>	<b>5 650 000</b>	<b>600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
				4 250 000	300 000	5 650 000	600 000		
	<b>BILLETTEQUE - FO - RESEAUX</b>	<b>1 247 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Vidéo protection lignes et stations	482 000							
	Exploitation du dépôt, FO entre les batiments (STAD)	70 000							
	Protection périmétrique du dépôt bus	115 000							
	Equipement infra pour réseau FO	200 000							
	Renouvellement réseau radio (STAD)	300 000							
	Contrôle d'accès des locaux (STAD)	80 000							
	<b>TRAVAUX</b>	<b>954 000</b>	<b>0</b>	<b>7 500 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>
	Mise en accessibilité des quais	500 000		500 000		500 000		500 000	
	Travaux suite audit énergétique	100 000							
	Travaux bâtiment service Vellow	40 000							
Eclairage extérieur	10 000								
Remplacement portes STAD	40 000								
Pose des panneaux photovoltaïque	190 000								
Travaux réaménagement WC atelier et exploitation	35 000								
Cablage télésurveillance extension côté Douai	25 000								
Installation abri vélos	7 000								
Travaux Ligne B			7 000 000	1 100 000	7 000 000	2 300 000			
Travaux d'infrastructures recharge en ligne			1 000 000						
Divers	7 000								
BUDGET ANNEXE - POUR INFO RAR		1 192 927	791 178						

Les montants d'emprunt et d'autofinancement sont renseignés pour équilibrer les budgets.

SMTD-2023-2-2-1

Envoyé et reçu en préfecture le 02.03.2023

Publié sur le site le 02.03.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230207-SMTD\_23\_2\_2\_1-DE

## ANNEXE 2 : ETAT DE LA DETTE

	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 01/01)	75 047 634	70 579 749	66 391 405	70 464 245
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	4 731 603	4 429 439	3 946 681	4 149 277
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	2 840 660	2 651 315	2 496 467	2 512 667

Le SMTD a réalisé un emprunt de 8 millions d'euros en 2022 sur une durée de 20 ans au taux de 1,00% afin de reconstituer sa trésorerie pour ses projets actuels et futurs et d'anticiper la remontée des taux d'intérêts. Cette décision s'est révélée très judicieuse au regard de la conjoncture (les taux ont plus que doublé en un an).

Le montant de la dette au 01/01/2023 s'élève à **70 464 244 €** contre 66 391 405 € un an plus tôt.

Le taux moyen de la dette est de 3,85 % et la durée résiduelle moyenne est de 19 ans et 4 mois.

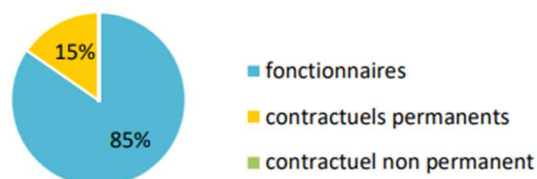


## ANNEXE 3: PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DES DEPENSES DE PERSONNEL – SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL

### Effectifs

➔ 13 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 11 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

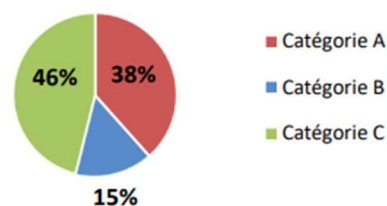
Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

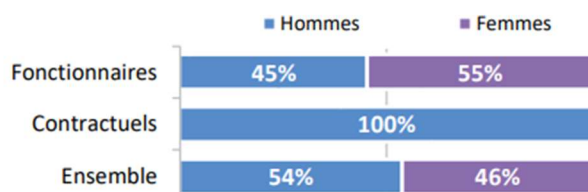
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	55%	100%	62%
Technique	45%		38%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



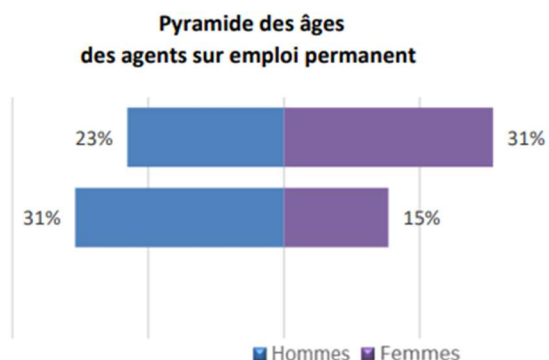
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	31%
Adjoints administratifs	31%
Techniciens	15%
Ingénieurs en chef	8%
Agents de maîtrise	8%

## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,32	de 50 ans et +
Contractuels permanents	45,00	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,65</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
<b>Tranche d'âge</b>		<b>de - de 30 ans</b>



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Mouvements

➔ En 2021, aucune arrivée d'agent permanent et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
14 agents	13 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-8,3%
Contractuels	→	0,0%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-7,1%</b>

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	100%

➔ Aucune arrivée d'agent permanent en 2021


\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ 7 avancements d'échelon et 2 avancements de grade
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Absences

- ➔ En moyenne, 0,8 jour d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,22%	0,00%	0,19%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	0,22%	0,00%	0,19%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,37%	0,00%	0,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 15,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- ➔ **Aucun accident du travail déclaré en 2021**

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

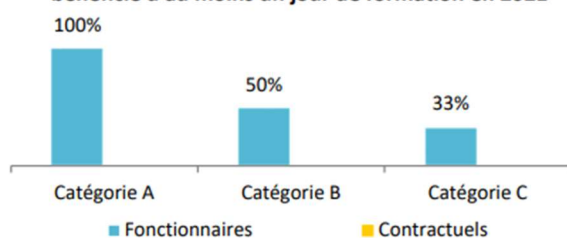
## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation

- ➔ **En 2021, 46,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



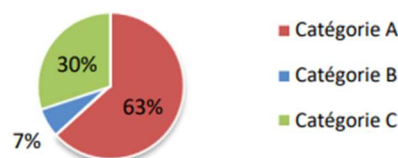
- ➔ 5 227 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation



- ➔ **30 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021**

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme





## Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	7 900 €	16 109 €
Montant moyen par bénéficiaire	790 €	1 151 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

- ➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

## Précisions méthodologiques

- ➔ <sup>1</sup>Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

- ➔ <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %